ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Basket

Question écrite n° 49825

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur les normes de securite applicables aux panneaux de basket-ball de taille reduite (2,60 m), reserves aux jeunes basketteurs (5 a 11 ans). Les panneaux pour adultes doivent etre prevus pour resister a une charge de 320 kg lors des epreuves de securite reglementaires. Les panneaux de taille reduite ne sont pas concus pour resister a une telle charge. De nombreux clubs voient donc les proprietaires des salles les demonter. Les jeunes basketteurs se trouvent en consequence prives de la pratique de leur sport favori. Il lui demande de lui preciser si la meme reglementation s'applique aux panneaux pour adultes et aux panneaux de taille reduite, ou si ces derniers sont exclus de cette reglementation.

Données clés

Auteur : M. Degauchy Lucien
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49825
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1487